



Hudson le 27 décembre 1995

Ministère des Transports,
M. Jacques Therrien,
Place Hauteville, (23e)
700 est, boul. St. Cyrille,
Québec, Qc. G1R 5H1

Sujet: Rapport annuel.

Messieurs,

Comme préambule, nous vous informons que le projet d'expansion à l'étude est remis à plus tard. Nous optons plutôt d'améliorer le présent système.

Ceci dit, voici le compte rendu des activités de 1995 pour bien maintenir ce service de traversier:

A. BASSIN D'HUDSON -

1. LA BATHYMETRIE -

Le 27 décembre 1994, Traverse Oka vous a présenté son étude bathymétrique sur glace pour les trois bassins. Les résultats démontrent qu'il est nécessaire d'immédiatement procéder à des travaux d'excavation dans le bassin d'Hudson.

De plus, tel que déjà constaté et discuté ce bassin demande un réaménagement de grève et un mur de retenu dans son coin ouest où sont les voies de halage et le quai de maintenance et de ravitaillement.

2. L'ENVIRONNEMENT -

Comme noté cet été par M. Boulé, l'exécution immédiate de travaux d'excavation urgents qui s'imposent sont impossibles. C'est bloqué par la permission requise des autorités du ministère de l'environnement.

Or, une étude d'impact relativement récente a analysé les composés chimiques qui se trouvent sur les lieux en question (les bassins d'Hudson et d'Oka).



- 2 -

Donc, logiquement, il faut absolument obtenir du Ministère de l'Environnement une permission formelle de faire, sans préavis, les travaux de maintenance qui s'imposent périodiquement.

B. BASSIN (OUEST) D'OKA -

1. LA BATHYMETRIE -

Les sondages de 1994 laissent voir que le creusage, de ce côté, n'est pas urgent avec les équipements actuels.

2. LA JETEE -

a - L'aménagement final de la jetée se concrétise. Il reste à compléter la nouvelle barrière d'accès ainsi que la clôture qui séparera l'aménagement du MTQ de celui du voisin M. Campeau, ce, pour éviter une répétition de l'empêchement éprouvé dans le passé.

b - Le problème d'érosion de la grève sur le coin gauche à l'entrée du mur de retenue a convenablement été rectifié.

3. LE STATIONNEMENT -

a - La peinture des lignes et butées, lorsque nécessaire, devrait être exécutée tel que déjà statué avant la saison estivale (mi-juin).

En 1995, ce travail a eu lieu beaucoup trop tard en fin de saison.

b - L'enlèvement et la réinstallation des butoirs, pour accommoder le déblaiement de neige, est, en 1995 devenu la responsabilité de Traverse Oka.

c. BASSIN (EST) D'OKA -

1. LA BATHYMETRIE -

D'après les sondages récents, la profondeur est suffisante pour le système actuel.



2. L'EGOUT MUNICIPAL -

En cette année 1995, un dalot directionnel a été construit par Traverse Oka pour rediriger les dépôts qui s'accumulaient devant le débarcadère.

D. LES LOYERS -

1. LA JETEE -

Le bail de location avec une clause pour la coupe du gazon, tel que statué dans le compte rendu de la réunion du 14 septembre 1994, n'a pas encore été conclu avec Traverse Oka Inc..

2. LE STATIONNEMENT MUNICIPAL -

Une entente imminente est entrain d'être discutée très sérieusement.

L'option, expropriation, demeure en cas d'un échec présentement imprévu.

E. LA SIGNALISATION -

1. DANS LE STATIONNEMENT D'OKA -

a. Il manque une annonce pour l'entrée du trafic en provenance de l'ouest par la rue Des Angés.

b. Traverse Oka et le maire M. Jean Ouellette trouveraient approprié l'érection d'une affiche, "Merci et Bienvenue à Oka" avec le logo de la municipalité, à la sortie du traversier qui est à la fois une porte d'entrée à Oka. Les frais d'installation et de fabrication d'une telle enseigne seraient aux frais de Traverse Oka et la municipalité d'Oka.

c. Deux annonces "U-TURN" demandées en 1994 sont nécessaires.

2. A PARTIR DES AUTOROUTES -

Sur ce côté d'Oka, c'est malheureux que la signalisation



non en place punisse le public en lui faisant ignorer complètement l'option qui lui est offerte par le service de traversier entre Oka et Hudson.

3. LA CLAIRVOYANCE -

Suite à des plaintes valables, le signalement par le mot "SAISONNIER", de l'opération ou de la non-opération du service est sans précision et crée le doute et l'incertitude. Une manière facile, efficace et peu coûteuse de rectifier cette ambiguïté serait d'apposer sous le mot SAISONNIER un signal réfléchissant qui serait rapidement interchangeable. Ce signal serait vert lorsque le service est en opération et rouge lorsque le traversier est fermé. Cette nouvelle installation de signalisation ne serait requise qu'aux endroits stratégiques.

Sur ce, nous espérons que vous continuerez de maintenir votre intégration d'importance capitale à de tels services de transport.

Dans l'anticipation d'une bonne année pour nous tous, nous demeurons,

Bien à vous,

Claude Léger, prés.

/gl

cc: M. Gilles Boulé, ing.
M. Gérard Chartrand, ing.

800'

78 80 87 88 112 99 83

86 84 90 90 113 99 86

88 90 91 90 115 96 88

900'

91 90 92 92 114 95 90

92 93 92 92 113 95 87

1000'

94 94 93 94 114 90 88

1050'

L

96 97 95 92 118 88 87

M

125' 100'

COIN OUEST DU QUAI MUNICIPAL A OKA

C

BATHYMETRIE PAR CLAUDE LEGER



EN DATE DU 21 DÉCEMBRE 1994

TABLEAU DES PROFONDEURS
DANS LE BASSIN D'OKA (ouest & est)

POSITION DU QUADRILLÉ (BASSIN OUEST)

ENLIGNEMENT LONGITUDINAL : LA FACADE DU MUR

D'ACCOSTAGE FORMANT LE CÔTÉ OUEST DU BASSIN.

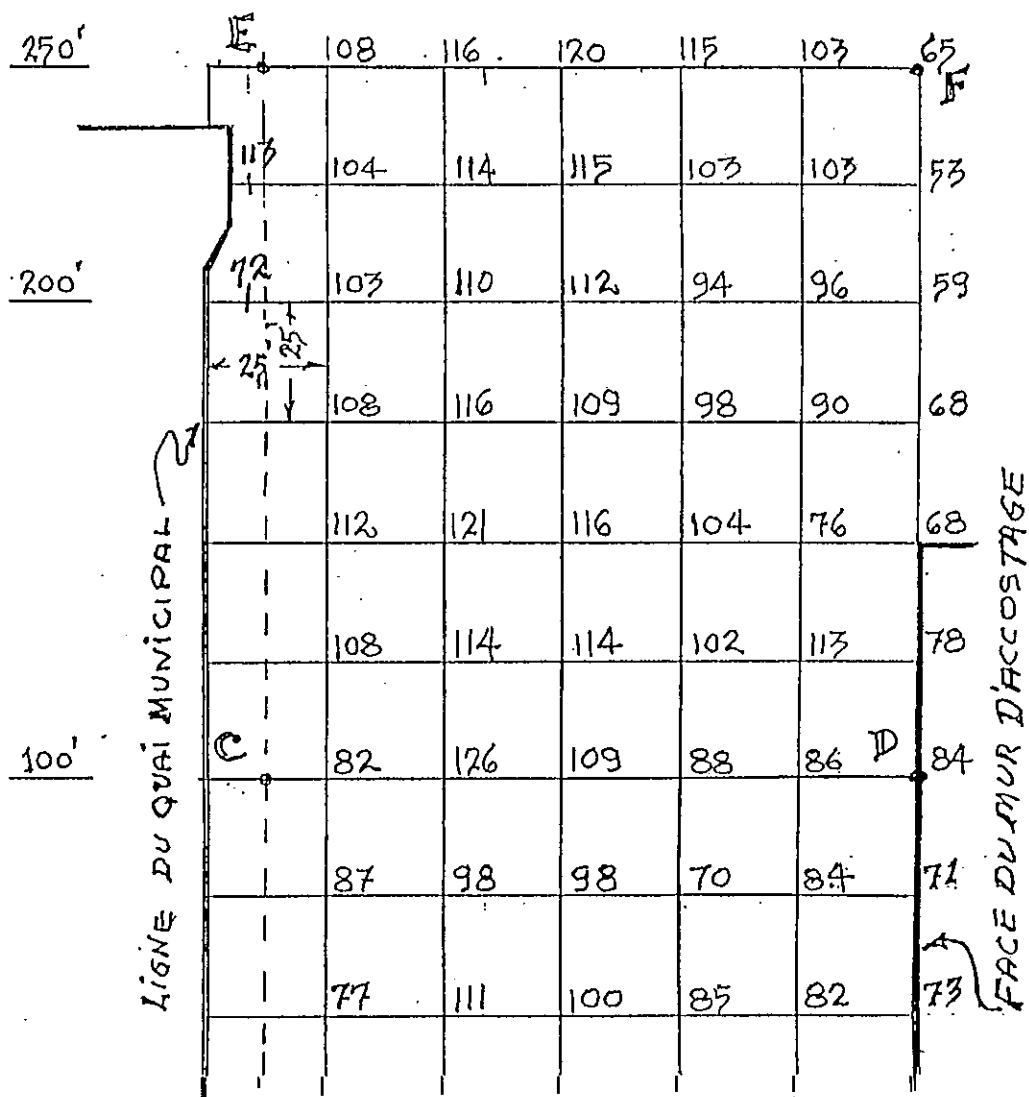
ENLIGNEMENT LATÉRAL : LE BOUT DU MUR D'ACCOSTAGE
 SUR LA RIVE -

ÉLEVATION : L'ÉLEVATION DU HAUT DU MUR 22,800 MM

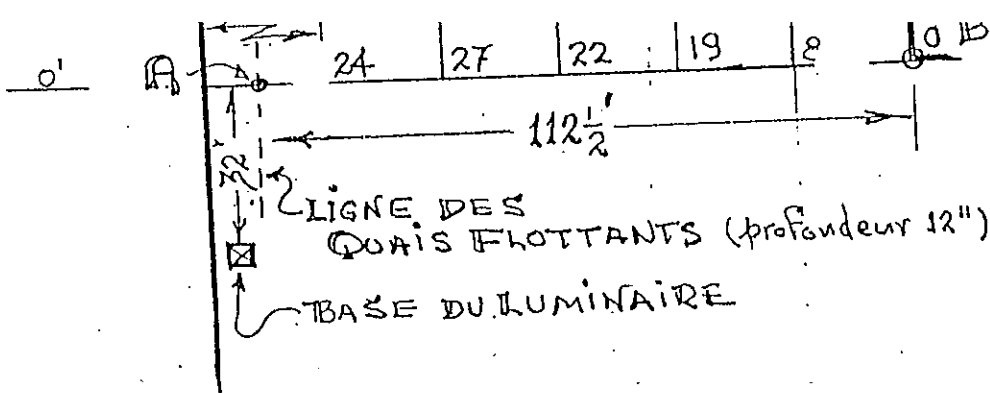
L'ÉLEVATION DU HAC (21 DEC. 94) 21,960 MM

AUX EAUX BASSES ——— 21,400 MM

SONDAGE FAIT À 0,560 MM OU 22 POUCES
PLUS HAUT QUE LES EAUX BASSES.



N.B.: Les profondeurs sont en pouces

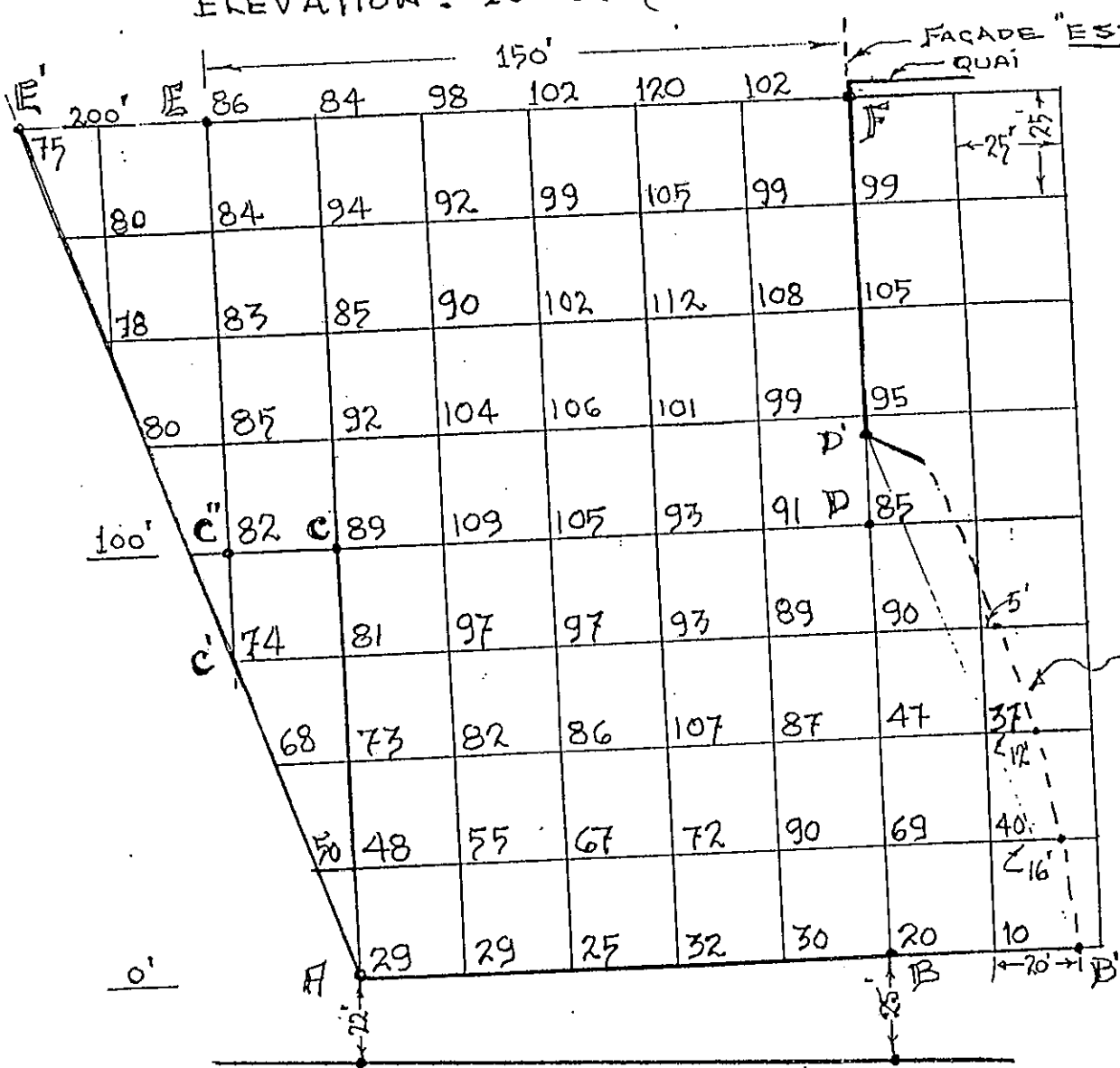


POSITION DU QUADRILLÉ (BASSIN EST)

ENLIGNEMENT LONGITUDINAL : LA FACADE "EST" DU QUAI MUNICIPAL (BASE)

ENLIGNEMENT LATÉRAL : A PARTIR DE 25' DU MUR DE L'ÉGLISE AU NIVEAU DE LA LIGNE DE BASE CI-HAUT NOTÉE

ÉLEVATION : IDENTIQUE AU BASSIN "OUEST" -



Nota: les profondeurs sondées sont en pouces

MUR DU QUAI

HAUT DU MUR DE L'ÉGLISE →

BATHYMÉTRIE PAR
CLAUDE HÉGERZ